



PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Le jeudi 12 octobre 2023 à 18 h 00
Au siège de la Communauté de communes

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 24

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CERESTE : M. Gérard BAUMEL (parti après l'intervention de l'AURAV)
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIoux : M. Francis FARGE
MURS : M. Christian MALBEC
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT
VIENS : M. Frédéric ROUX

Absents-excuses :

AURIBEAU : M. Roland CICERO
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE
GARGAS : Mme Laurence LE ROY
SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE

Procurations de :

MENERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT

Étaient également présents :

AURAV : Chloé NOËL et Anne-Lise MAICHERAK
CCPAL : Emmanuel BOHN (DGS), Christophe FERRIER (Directeur du service Finances), Christelle GAY (Directrice du service Développement Economique et Aménagement du Territoire), Lisa TEISSIER (Chargée de Développement Économique et Commerce), Célia DEFRANCE (Cheffe de projet Aménagement du territoire), Jonas LAJARGE (Chargé de mission transition écologique & plan climat), Charlotte GRÉGOIRE (Assistante de Direction)

Le Bureau communautaire a respecté une minute de silence en l'honneur de Laurence LE ROY.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée, à l'unanimité, désigne Frédéric SACCO en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2023.

1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES DIFFERENTS BUDGETS DE LA CCPAL

Le Président rappelle la délibération du 16 mars 2023 relative aux tableaux des effectifs 2023 des différents budgets de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et la délibération du 6 juillet 2023 modifiant le tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2023.

Il fait référence aux listes d'aptitude de promotion interne 2023 pour les grades d'attaché, et de rédacteur ainsi qu'aux tableaux d'avancement de grade 2023.

Il rappelle que la CCPAL a été habilitée pour l'expérimentation nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) pour une durée de 5 ans.

Il indique le départ en retraite à compter du 1^{er} décembre 2023 d'un technicien principal 1^{ère} classe territorial titulaire affecté au TZCLD, et de la nécessité de le remplacer par un poste de chargé de projet.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la modification du tableau des effectifs des différents budgets de la CCPAL comme suit :

Budget petite enfance :**Transformation de poste à compter du 1^{er} décembre 2023 :**

- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique en 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet,

Budget principal :**Transformation de poste :**

- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe en 1 poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2023,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en 1 poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} novembre 2023,
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe en 1 poste de chargé de mission activité à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2023,

Dit que le poste de chargé(e) de mission activité de l'expérimentation TZCLD est éligible au contrat de projet conformément à l'article L 322.24 du Code Général de la Fonction Publique. Ce contrat sera signé pour un an.

Décide que la rémunération du chargé(e) de mission activité de l'expérimentation TZCLD sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade d'attaché, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification détenue, ainsi que son expérience. Il bénéficiera également du régime indemnitaire instauré à la CCPAL.

Dit que ce contrat de projet sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Autorise le Président à recruter et à signer le contrat.

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux différents budgets de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

2 – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE D'AUDITS ENERGETIQUES DES BATIMENTS AVEC LE SYNDICAT D'ÉNERGIE VAUCLUSIEN

Frédéric SACCO rappelle la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui a inscrit l'urgence climatique dans le code de l'énergie et fixe l'objectif d'une neutralité carbone en 2050.

Il mentionne :

- Les statuts de la CCPAL et notamment l'article 2.1 déclarant d'intérêt communautaire l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de portée communautaire en faveur du développement durable et de la maîtrise des énergies,
- Les statuts du Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV) et notamment l'article 2.3.2 habilitant le Syndicat à réaliser pour ses membres et non membres des prestations liées à ses compétences, dont des travaux tendant à la maîtrise de la demande en énergie,
- La délibération du 14 décembre 2020 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial Pays d'Apt Luberon, et notamment l'action n°4 « Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics » inscrite au plan d'action,
- La délibération du 07 septembre 2023 approuvant la candidature à l'appel à projets ACTEE+ Fonds CHENE de la FNCCR et la demande de subvention pour l'audit énergétique du patrimoine communautaire.

L'audit énergétique du patrimoine communautaire est un préalable nécessaire à l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de rénovation énergétique du patrimoine de la CCPAL et à la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique.

Le SEV se place comme coordinateur de la candidature du groupement des collectivités répondant à l'appel à projets Fonds CHENE pour le Département de Vaucluse avec la possibilité de percevoir les aides pour le compte des collectivités.

Le Vice-Président fait référence à l'accord-cadre n°2023-02 passé entre le SEV et son prestataire, la société Quardina, pour la réalisation d'audits énergétique sur les bâtiments des collectivités territoriales de Vaucluse.

Il est économiquement et techniquement intéressant de conventionner avec le SEV afin de bénéficier de l'accord-cadre précité ainsi que de l'expertise du SEV dans le suivi de tels projets.

Le Vice-Président présente le projet de convention de prestation de services ci-annexé, et notamment le reste à charges de 16 507 € TTC à payer au SEV après déduction des aides sollicitées.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le projet de convention de prestation de service d'audits énergétiques des bâtiments avec le Syndicat d'Énergie Vauclusien.

Approuve la participation financière de 16 507 € TTC dont les conditions sont fixées à l'article 3 de la convention.

Autorise le Syndicat d'Énergie Vauclusien à percevoir les aides sollicitées pour le compte de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que les pièces afférentes.

INTERVENTION DE L'AURAV

Intervention de Chloé NOËL et Anne-Lise MAICHERAK de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) concernant le « Schéma directeur vélo de la CCPAL ».

Schéma directeur vélo - CCPAL en annexe (1).

Frédéric SACCO remercie l'AURAV pour leur présentation et rappelle que seule la Ville d'Apt est autorité organisatrice de la mobilité (AOM) au sein de la CCPAL. Il précise que l'intercommunalité et les communes sont compétentes sur d'autres domaines comme l'urbanisme et la voirie où une réflexion est à mener concernant les futurs aménagements afin d'inciter les personnes à faire du vélo.

Il rappelle ensuite le GranFondo Luberon qui a eu lieu le dimanche 1^{er} octobre 2023 sur le territoire de la CCPAL et souligne l'engouement pour le vélo.

Rappelant l'axe structurant cyclable sur les communes d'Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars, il précise que ce travail avec l'AURAV sera un travail à faire à l'unisson par les communes et l'intercommunalité. Il rajoute qu'avec notamment le Département de Vaucluse une aide sera proposée aux communes pour la recherche de subventions et l'ingénierie.

Le Président rappelle que le 13 novembre 2023 aura lieu la convention annuelle des maires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à Marseille.

Christelle GAY annonce que l'atelier « vélo » avec l'AURAV et les élus du territoire initialement prévu le lundi 13 novembre 2023 sera reprogrammé. Un référent « vélo » par commune sera sollicité et participera notamment aux ateliers « vélo ». Elle précise que Lisa TEISSIER et Jonas LAJARGE travaillent sur le suivi de cette étude et que le projet dépend du budget du développement économique.

Pierre TARTANSON indique que le point sensible pour les territoires ruraux repose sur la relation routière entre la ville centre et les petites communes (problématiques onéreuses). Il rajoute que ces problématiques ne dépendent pas toujours des communes et il donne l'exemple des routes départementales.

Frédéric SACCO rajoute que le Département de Vaucluse sera présent au prochain atelier « vélo ».

QUESTION DIVERSE

POLE TERRITORIAL DU GRAND BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Dominique SANTONI rappelle que le Président et les Vice-Présidents de la CCPAL avaient émis un avis défavorable concernant le Pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon principalement car le territoire de l'intercommunalité ne fait pas partie de ce bassin de vie.

Elle rajoute que le Département de Vaucluse a également donné un avis défavorable.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui s'est réunie en Préfecture de Vaucluse le lundi 02 octobre 2023 a approuvé la création du Pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon.

Dominique SANTONI rappelle que ce Pôle regrouperait 8 EPCI (6 vauclusiens et 2 gardois). Elle indique que les statuts de ce Pôle relèvent plus d'un pôle métropolitain que territorial. Soulignant l'agacement des administrés face au millefeuille administratif, les questions posées sont les suivantes : pourquoi créer encore une structure (avec une cotisation, un Président, des Vice-Présidents, des agents...) ? Pourquoi ne pas travailler sous une forme associative ? En tant que Présidente du Département de Vaucluse, Dominique SANTONI annonce qu'elle se battra contre ce Pôle métropolitain qui est la première pierre d'une métropole signifiant la fin du Département et des petites communes.

Dominique SANTONI rajoute que Mme Cécile HELLE, Maire d'Avignon, n'ayant pas été concertée, s'est déclarée contre ce projet. M. Anthony ZILIO s'est également exprimé lors de la CDCI (retranscription dans le courrier en annexe 2). Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de COTELUB, s'est également exprimé en indiquant qu'il s'agirait de la fin de la ruralité.

Un arrêté préfectoral est attendu à ce sujet.

Dominique SANTONI indique que lors du vote des statuts par les EPCI, la COVE (Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin) a demandé 3 conditions et notamment le fait que le Président et les Vice-Présidents ne soient pas rémunérés et qu'il n'y ait pas de transfert de compétences.

Les EPCI doivent donc se réunir à nouveau afin de retravailler ces statuts qui doivent être identiques pour tous les EPCI. Les EPCI devront tous revoter ces statuts.

Pascal RAGOT demande le sens du vote du Département de Vaucluse.

Dominique SANTONI annonce que le Département de Vaucluse a donné un avis défavorable (seulement 12 élus sur 34 conseillers ont voté pour la création du Pôle à la commission permanente du Département de Vaucluse).

Le Président indique que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est favorable à la création de ce Pôle mais il souligne que Jean AILLAUD et lui-même n'ont pas été concertés sur ce point au niveau régional.

Jean AILLAUD, représentant de la CCPAL à la CDCI annonce avoir voté contre ce projet ainsi que le Président et Pascal RAGOT qui avaient donné procuration.

Frédéric SACCO rappelle que les EPCI du nord des Bouches-du-Rhône qui ont refusé d'entrer à la Métropole Aix-Marseille-Provence ont dû sentir "l'entourloupe" car elles n'ont pas souhaité adhérer à ce pôle territorial alors que d'un point de vue mobilité, Châteaurenard, Rognonas, Noves, sont totalement inscrites dans le bassin de vie du Grand Avignon.

Le Président rappelle la genèse du projet à savoir le "Grand Delta Rhodanien" à l'initiative de Jean-Marc ROUBAUD, ancien président du Grand Avignon, et Jean-François CESARINI, ancien député de Vaucluse. Quelques réunions avaient eu lieu à ce sujet sur le précédent mandat. On n'y parlait exclusivement que de mobilité.

Charlotte CARBONNEL demande quels sont les arguments des personnes qui sont favorables à la création de ce Pôle.

Dominique SANTONI énumère quelques arguments : l'idée de travailler ensemble sur diverses problématiques et la continuité de la Grande Provence.

Mathias HAUPTMANN demande si les communes et les EPCI seront mises devant le fait accompli.

Dominique SANTONI répond que normalement les collectivités ne seront pas prises au dépourvu.

Lucien AUBERT fait référence à l'association des élus concernant les déchets (pas de frais de fonctionnement) où plusieurs collectivités sont associées.

Le Président annonce que la motion proposée dans le courrier d'Anthony ZILIO, Conseiller départemental, Maire de Bollène et Président de la Communauté de communes Rhône Lez Provence sera présentée au prochain conseil communautaire de la CCPAL.

Courrier - Pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon en annexe (2).

PIECES ANNEXES

- 1- Schéma directeur vélo - CCPAL
- 2- Courrier - Pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
Gilles RIPERT

